

COMMUNIQUÉ SUR LA RÉFORME

DU 3^e CYCLE DES SCIENCES ODONTOLOGIQUES

L'Académie nationale de chirurgie dentaire, à la demande de la Conférence des doyens et du Conseil national de l'Ordre, a largement participé aux réunions concernant la réforme du 3^e cycle des sciences odontologiques.

En ce qui concerne le nombre de DES, notre réflexion a tenu compte à la fois de la capacité de formation des UFR, des lieux de stages, le tout se faisant à moyens constants.

En intégrant ces différents éléments, l'Académie est favorable à la création des quatre DES suivants, en remplacement du DES MBD : odontologie pédiatrique, endodontie, parodontologie, réhabilitation oro-faciale complexe.

Pour remarque, l'Académie considère que le terme de « réhabilitation oro-faciale complexe » pour le 4^e DES n'est pas adapté et qu'une nouvelle dénomination devrait être trouvée.

Dans le cadre de cette réforme, la création de ces spécialités n'interdira en rien à l'omnipraticien de réaliser des actes de la spécialité dont il aura acquis la compétence, notamment au travers de son développement professionnel continu.

L'Académie partage totalement l'organigramme d'accès aux différentes spécialités selon les cinq voies décrites dans le tableau synthétique qui lui a été fourni.

Enfin, en ce qui concerne le DES de médecine bucco-dentaire générale pour le cycle court, la création de ce dernier nous rapproche d'une part, de la formation des médecins et d'autre part, permettra l'accès à certaines spécialités transversales.

Ce qui est important pour l'Académie, c'est que la constitution de ces nouvelles spécialités ne se fasse pas au détriment de la formation initiale en odontologie.